

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 547

présenté par

M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal

ARTICLE 3

Après l'alinéa 143, insérer l'alinéa suivant :

« I *ter.* – À la première phrase du dernier alinéa de l'article 132-70-1 du code pénal, le mot : « troisième », est remplacé par le mot : « dernier » » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications apportées à l'article 397-3 du code de procédure pénale.